Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-200084002-20260409-DCM2026_038-DE

Luitré-Dompierre
DES IDÉES COMMUNES

EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23

Ouverture de la séance
Présents : 22
Votants : 23
Pouvoirs : 01

Date de la convocation :
2 avril 2026

Date de la publication :
2 avril 2026

Vote :	Pour :	23
	Contre :	0
	Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Luitré-Dompierre se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances (salle Roncevaux 9 rue de la Mairie) sous la présidence de Monsieur **Florian SALMON, Maire**, après convocation en date du **2 avril 2026** transmise de manière dématérialisée aux membres.

Présents :
Adjoints : Mme FRESNE - M. GÉHANNIN - Mme ANGÉLIQUE - M. PIVETTE
Conseillers municipaux : M. CHEMINANT - M. LIGER - M. CORBIN - Mme JAMAULT - M. PAPINEAU - Mme CHEMIN S. - M. PARIS - M. CHESNEAU - Mme VIGOUROUX QUIOC – Mme MANCEAU - Mme NICOU - Mme GARDAN - Mme MÉRET - Mme CHEMIN É. - M. PETIT - Mme ASCOËT - M. TOREL

Excusé(es) : M. GARDAN (pouvoir à M. LIGER)

Secrétaire de séance : Madame **Annie FRESNE** est désignée secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2026/038 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S) - DELEGUES

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif communal qui exerce dans la commune des attributions à vocation sociale.

Le CCAS est administré par un conseil d'administration présidé par le maire.

Outre le maire, le conseil d'administration comprend, en nombre égal des membres élus et des membres nommés (pour Luitré-Dompierre : 4 élus / 4 membres nommés). Le conseil municipal élit en son sein 4 membres et le maire nomme 4 représentants choisis parmi les associations œuvrant dans :

- le domaine de l'insertion et la lutte contre l'exclusion
- les associations familiales
- les associations de retraités
- les associations de personnes handicapées.

Le maire a rappelé que l'élection par l'organe délibérant des membres issus du conseil municipal a lieu au scrutin secret de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	**NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS**	
	En chiffres	En toutes lettres
FRESNE Annie	**22**	**VINGT-DEUX**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 23
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 22
f. Majorité absolue 12

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-200084002-20260409-DCM2026_038-DE

Ont été proclamés membres du CCAS et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame **FRESNE Annie**, d'après l'ordre de présentation sur la liste :

- Mme Annie **FRESNE**
- Mme Adeline **ANGÉLIQUE**
- Mme Angelina **NICOU**
- Mme Delphine **MANCEAU**

Les représentants issus de la société civile seront eux officiellement nommés par arrêté du maire.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité (23 votants) :

- **DE FIXER à 8 (4 élus / 4 membres nommés) le nombre de membres au CCAS ;**
- **Mme Annie FRESNE, Mme Adeline ANGÉLIQUE, Mme Angelina NICOU et Mme Delphine MANCEAU ayant obtenu la majorité absolue, siègeront au C.C.A.S**

De rappeler que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance le 09/04/2026
Pour expédition conforme
Le Maire,

Florian SALMON